

INFORMATION COMMUNALE

Commune d'Autigny

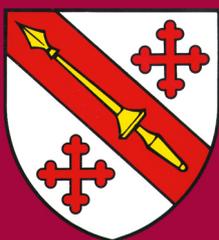


Table des matières

LE MOT DE LA SYNDIQUE	4
L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2024	5
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR	6
Fusion du cercle scolaire	6
Règlement	7
Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français	7
Exercice du droit d'emption et de préemption portant sur une surface de 2955 m2 sur l'article 144 RF (NM 1026)	10
INFORMATIONS GENERALES	11
Rapport d'analyse eau potable	11
Carte journalière CFF	12
LES PETITES ANNONCES	14
Bibliothèque régionale d'Avry	14
LA VIE DE LA COMMUNE	16
Le Looping	16
Organisation des Fenêtres de Noël	16
LES INFORMATIONS RELATIVES AU 27 ^E GIRON DES JEUNESSES SARINOISES – AUTIGNY 2025	17
Souper de lancement	17
Décoration – Rejoignez l'aventure !	18
Participez à l'ambiance de fête de notre village	18
Compose ta mélodie ! Deviens bénévole !	19
MANIFESTATIONS	20

Le mot de la syndique

Rêve d'été

Chers concitoyennes et concitoyens,

A quelques jours de notre Fête nationale, fêtée d'ailleurs le 31 juillet ou le 1^{er} août, qu'importe, je me suis demandée quel était le lien entre toutes les fêtes nationales, ne serait-ce que pour les pays qui nous entourent ?

En Suisse, nous commémorons le Pacte fédéral signé par les cantons d'Uri, Schwytz et Unterwald en 1291 pour renouveler leur alliance et leur vœu d'assistance en cas de menace d'agression.

Le 14 juillet, la France fête la prise de la Bastille en 1789, et la monarchie qui tombe.

Le 3 octobre, l'Allemagne fête la réunification des « deux Allemagnes », après avoir fêté longtemps le 17 juin à l'ouest, la République fédérale d'Allemagne (RFA), et le 7 octobre la fondation de la République en 1949 à l'est en République démocratique allemande (RDA).

Le 26 octobre, l'Autriche adopte la loi sur la neutralité autrichienne. Jour du drapeau puis fête nationale, l'Autriche a fait de cette date une référence directe à ce principe constitutionnel.

Les 25 avril, 3 juin et 4 novembre sont en Italie l'occasion de fêter l'Unité italienne et la fin de la Première Guerre mondiale.

Pour tous les autres pays européens, google vous renseignera mieux que moi...

Tous ont réussi, après des périodes douloureuses à poser des signes forts et montrer une volonté de paix, d'unité, du moins dans les textes.

Pour tous aussi, c'est une occasion de se rassembler pour faire la fête : discours, défilés, lampions, feux d'artifices ou de drones. C'est aussi un moyen de se souvenir d'où nous venons, que chacun a une histoire, pourquoi et comment, nous pouvons vivre en paix aujourd'hui, se rappeler que ceci nous le devons d'abord aux générations qui nous précèdent.

Alors quand pourrions-nous fixer un jour dans le calendrier et fêter la paix et l'harmonie mondiales, afin que les générations futures se souviennent, qu'une fois oui, il n'y a pas forcément si longtemps, il y avait la guerre... des conflits.... ?

Euh pardon, hélas je rêvais.....



De nombreuses associations, institutions y travaillent déjà depuis si longtemps....

Les pieds à nouveau sur terre, je vous souhaite à tous un bel été, beaucoup d'espoir pour une vie meilleure sur toute la planète. Pour chacun, ma foi la vie continue. Je vous la souhaite heureuse et harmonieuse. On dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Votre dévouée syndique,
Dominique Haller Sobritz

L'assemblée communale extraordinaire du 26 août 2024

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale extraordinaire, le lundi 26 août 2024, à 20h00, à la halle polyvalente d'Autigny.

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mai 2024

- 2 Fusion du cercle scolaire
 - 2.1 Convention intercommunale relative au cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens
 - 2.2 Règlement scolaire
 - 2.3 Rapport de la Commission financière

- 3 Règlement
 - 3.1 Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour
 - 3.2 Rapport de la Commission financière

- 4 Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

- 5 Exercice du droit d'emption et de préemption portant sur une surface de 2955 m² sur l'article 144 RF (NM 1026)

- 6 Divers

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

Commentaires sur l'ordre du jour

Fusion du cercle scolaire

Fusion du cercle scolaire - orienté vers le futur

Le nouveau cercle scolaire « Autigny-Chénens-Cottens » prendra son envol dès la rentrée prochaine, officiellement le 1^{er} août 2024. Un intense travail a eu lieu depuis le mois de juin 2023 afin de mettre en place ce nouveau cercle scolaire.

Un groupe de pilotage a été constitué et s'est rencontré à de très nombreuses reprises. Des groupes de travail parallèles ont aussi été mis en place afin d'examiner des aspects spécifiques comme les transports, les finances, les déménagements, etc. Les différents services liés à l'école, tels que le secrétariat, l'accueil extrascolaire, les conseils des parents, les services de logopédie/psychologie et les conductrices et conducteurs des bus scolaires ont été associés aux discussions.

Il a fallu examiner, analyser et régler de nombreux points cruciaux dont voici une liste non exhaustive : organisation des classes, organisation des transports, organisation des deux structures de l'AES, constitution d'un nouveau conseil des parents, rédiger une nouvelle convention scolaire ainsi qu'un nouveau règlement scolaire sans omettre les principes de participations financières innovants et simples à appliquer à chaque commune.

Lors de l'assemblée extraordinaire du 26 août 2024, les citoyennes et citoyens sont invités à adopter les deux documents suivants :

1) **La convention scolaire** : ce document règle les aspects organisationnels du regroupement, en particulier ceux des finances. Il comporte plusieurs parties : but (articles 1 à 7), bâtiments scolaires (articles 8 à 10), mobilier (articles 11 et 12), transports scolaires (article 13), répartition des frais (articles 14 à 19), comptabilité (articles 20 à 24) et enfin les dispositions finales (articles 25 à 30). Cette convention s'est basée sur d'autres conventions déjà existantes ; elle a été travaillée, retravaillée et finalement adoptée par les Conseils Communaux respectifs.

2) **Le règlement scolaire** : chaque commune devra disposer d'un nouveau règlement scolaire prenant en compte la fusion. Ce règlement commun aux trois communes a été examiné auprès des juristes de la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC). Il détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire de la commune d'Autigny, laquelle forme un cercle scolaire avec les communes de Chénens et de Cottens (article 1). Il traite de tous les sujets directement liés à l'école, tels que le comité d'école, les transports scolaires, le périmètre scolaire, la contribution des parents, les demi-jours de congé hebdomadaire selon les degrés, le conseil des parents, l'accompagnement des devoirs, etc...

Ces deux documents sont mis en consultation sur le site internet de la commune ou disponibles au bureau communal. Ils sont soumis à votre approbation lors de cette assemblée extraordinaire.

L'impact financier

Cette fusion offre de nombreux avantages, tels que des classes supplémentaires et de meilleures synergies. De plus, elle évitera l'installation de containers dans la cour de l'école d'Autigny pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves. Il va de soi que la fusion de ce nouveau cercle scolaire entraînera inévitablement des dépenses supplémentaires pour la commune d'Autigny. Selon un budget prévisionnel établi pour cette fusion, le montant à charge d'Autigny s'élève à CHF 26'875.-.

Cette différence s'explique principalement par le doublement des charges des transports qui passe de deux à quatre véhicules avec les conductrices.teurs attribués.

Règlement

Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

La Commune ne disposait pas à ce jour de règlement relatif à la mise à disposition et le subventionnement de places d'accueil extrafamilial de jour. Le présent règlement a pour but de régler la mise à disposition d'un nombre suffisant de places d'accueil dans les structures d'accueil préscolaires et extrascolaire et d'en assurer le subventionnement.

Le règlement a été soumis au Service de l'enfance et de la jeunesse et au Service de la commune. La Surveillance des prix a renoncé à formuler des recommandations car le tarif maximal en crèche ne dépasse pas le prix coûtant net à la journée.

Le règlement est mis en consultation sur le site internet de la commune ou disponible au bureau communal durant les heures d'ouverture. Il est soumis à votre approbation lors de cette assemblée extraordinaire.

Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Préambule

Afin de pouvoir faire face aux investissements conséquents que l'Association va devoir concevoir pour adapter l'offre des CO à la progression démographique, à commencer par l'assainissement du CO de Marly et ensuite la construction du CO de Givisiez, la **limite d'endettement** prévue à l'article 39 des statuts doit être revue à la hausse. Également en lien avec la construction du CO de Givisiez, l'article 16 des statuts définissant la **composition du Comité de direction** doit être toiletté afin d'intégrer un.e représentant.e de la nouvelle commune siège de Givisiez.

Refus des modifications statutaires par les législatifs communaux

En décembre 2022, une proposition de modification des statuts avait été présentée et soumise au vote de l'Assemblée des délégué.e.s. Les modifications portaient sur trois aspects : la révision de la clé de répartition des charges en réduisant le poids de la péréquation (80% population légale et 20% population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal au lieu des 75/25), l'augmentation de la limite d'endettement à 125 millions de francs au lieu des 100 millions, ainsi que la modification de la composition du Comité de direction en intégrant la commune de Givisiez comme commune siège.

L'Assemblée des délégué.e.s s'était prononcée en faveur de ces modifications. L'entrée en vigueur (trois objets non dissociables), au 1er janvier 2024, était toutefois pendante, d'une part, d'une acceptation par les trois quarts des législatifs des communes membres représentant les trois quarts de la population (modification essentielle des statuts au sens de l'art. 113 LCo), d'autre part, de l'approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) de ces modifications statutaires. A l'occasion de l'assemblée de délégué.e.s de mai 2023, les résultats, bien que partiels, donnaient un net refus au sein des communes membres, la remise en question de la clé de répartition étant la principale pierre d'achoppement.

Poursuite des réflexions pour adapter l'offre des CO à la progression démographique

À la suite des conclusions de l'étude sur l'évolution démographique du district de la Sarine, réalisée en collaboration avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS) à l'été 2022, un groupe de travail a été constitué courant 2023 pour établir un plan d'action dont les conclusions ont été présentées à l'Assemblée des délégué.e.s en décembre 2023. En complément à la construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, les principales orientations identifiées visent à exploiter pleinement le potentiel des sites existants pour répondre aux besoins prévus d'ici 2030-2035 ; on peut notamment citer à ce titre un agrandissement du CO de Pérolles et un réaménagement des locaux du CO de Sarine Ouest. De plus, le groupe de travail recommande de maintenir les synergies avec la Ville de Fribourg.

Pour mémoire, selon l'étude Microgis, il est prévu 6 à 7 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Marly, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2030 au CO de Pérolles, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Sarine Ouest et un statu quo au CO du Gibloux. Au total, il faudrait donc prévoir une hausse 14 à 17 classes, d'ici 2035, pour les CO de l'Association afin d'être à même d'accueillir les élèves projetés. A noter que ces projections prennent en compte le découpage actuel des bassins de recrutement.

Limite d'endettement (art. 39 des statuts)

Il sied de relever en introduction que conformément à l'article 41 des statuts, les décisions de l'Assemblée des délégué.e.s concernant une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs sont soumises au referendum facultatif, tandis que celles dépassant 10 millions sont soumises à un référendum obligatoire. Ainsi, l'engagement financier des projets d'importance reste systématiquement assujetti aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, quelle que soit la limite d'endettement.

Actuellement, la limite d'endettement est établie à 100 millions de francs. Au 31 décembre 2023, l'endettement net s'élève à 28'895'227 francs. Ce montant est calculé en prenant l'ensemble des dettes bancaires (à court, moyen et long termes) soustraites des disponibilités.

L'endettement de l'Association est également à mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments, qui représente au 1er janvier 2023 une somme totale de 123,3 millions de francs (sans le mobilier et l'informatique).

Proposition de modification

Afin de contenir les coûts d'assainissement du CO de Marly et la construction du CO de Givisiez, tout en répondant aux besoins actuels en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants (selon les conclusions du groupe de travail citées en préambule), le Comité de direction recommande à l'Assemblée des délégué.e.s de relever la limite d'endettement à 150 millions de francs.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué.e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué.e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 150 millions de francs.</p> <p>²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>

Composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège tel que défini à l'article 16 al. 1 des statuts. Comme les statuts précisent que les communes siège disposent d'un siège au Comité de direction, celui-ci passe de 12 à 13 membres. Un toilettage de l'article en question s'impose en conséquence.

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué.e.s d'accepter la modification suivante de l'article 16 al. 1 des statuts :

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ; - un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ; 	<p>Art. 16. Composition</p> <p>¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ; - un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

Conclusion et entrée en vigueur

En tenant compte des éléments actuellement en possession de l'Association et suite aux réflexions précitées, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué.e.s d'accepter de porter la limite d'endettement à 150 millions de francs et d'adapter la composition du Comité de direction au vu de la construction du nouveau CO de Givisiez.

L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective au 1er janvier 2025. Une fois que ces modifications de statuts auront été validées par l'Assemblée des délégué.e.s, elles devront ensuite être soumises aux différents législatifs des communes membres. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci devra donc être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. Dans un troisième temps, la modification devra encore être soumise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Exercice du droit d'emption et de préemption portant sur une surface de 2955 m² sur l'article 144 RF (NM 1026)

En vue de l'adoption du PAL, un pacte d'emption et de préemption a été signé avec les propriétaires de l'Article 1026 RF le 5 décembre 2016 afin de garantir la mise en valeur de la parcelle devenue en zone constructible.

Ce pacte est devenu valide pour une durée de 5 ans dès l'entrée en vigueur du PAL, soit le 12 décembre 2018.

L'échéance pour un projet de construction par les propriétaires était alors fixée au 11 décembre 2023. L'exercice de ce droit par la Commune peut être effectué jusqu'au 12 décembre 2024. Dès lors, le Conseil communal a décidé d'entreprendre les démarches pour la réalisation du droit d'emption et de préemption.

La Commune les a contactés en juillet 2023 en vue de l'échéance. Des échanges ont eu lieu avec les propriétaires sur leur projet, mais afin de garantir l'utilisation de la parcelle dans les plus brefs délais, le conseil communal demande à l'assemblée communale l'autorisation d'exercer, si besoin était, le droit d'emption et de préemption.

Actuellement un planning de réalisation d'un projet construction par les propriétaires a été négocié et validé par l'autorité communale. Il n'en demeure pas moins que pour préserver les acquis du pacte initial, un avenant sera à nouveau signé entre les deux parties avec une prolongation des conditions jusqu'à fin 2025.

Informations générales

Rapport d'analyse eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout distributeur d'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par année, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles des rapports d'analyse d'eau potable prélevées dans notre commune.



Les rapports d'analyse complets sont désormais publiés sur notre site internet.

<https://autigny.ch/content/eau-potable---analyse>

Date	Lieu	Distributeur	Résultat *
06.05.2024	Habitation individuelle, robinet de la cuisine, Route du Saugy 34 , Lentigny	AESO	Conforme
06.05.2024	Accueil extrascolaire, robinet local technique, Route de Chénens 10 , Autigny	Autigny	Conforme
06.05.2024	Habitation individuelle, robinet cuisine, Route de la Crétausa 58 , Autigny	Autigny	Conforme
06.05.2024	Habitation individuelle, robinet de la cuisine, Route de la Briqueterie 103 , Lentigny	La Brillaz	Non-Conforme
13.06.2024	Habitation individuelle, robinet de la cuisine, Route de la Briqueterie 103 , Lentigny	La Brillaz	Conforme

*Explication des résultats

Pour 3 échantillons, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a confirmé que les échantillons fournis étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Pour 1 échantillon, un dépassement des germes aérobies mésophiles (GAM) a été constaté.

Pour rappel, ces germes ne constituent en aucun cas un danger à la consommation. Suite à un rinçage de conduite, le prélèvement a été refait et le résultat nous a confirmé être conforme à la norme.

Carte journalière CFF

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le nouveau concept de carte dégriffée Commune a remplacé la carte journalière Commune.

Pour consulter la disponibilité des cartes et les prix :

www.cartejournaliere-commune.ch.

Informations :

- La carte journalière dégriffée Commune est nominative. Le-la détenteur-trice d'une telle carte doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable.
- Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- Elle est disponible dans la limite des stocks.
- Elle existe, selon les disponibilités, pour la 1^e et la 2^e classe.
- Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Elle est disponible en pré-vente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Elle n'existe pas pour les enfants ou les chiens. Voir : cff.ch/enfants et cff.ch/chiens.

Conditions de vente de Autigny :

- aucune réservation possible par téléphone et par e-mail.
- **Les demandes faites par mail ne seront pas traitées.**
- vente uniquement au guichet de l'administration communale pendant les horaires d'ouverture
- les cartes ne sont ni reprises ni échangées.
- être en possession d'une pièce d'identité valable pour chaque billet nominatif vendu
- paiement direct au bureau communal par Twint ou cash

Prix :

- Selon indications ci-dessous.

Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page [cartejournaliere-commune.ch](https://www.sbb.ch/fr/produits-et-services/produits-et-services-sbb/carte-journaliere-commune)

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.



Les petites annonces

Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Plus de
 23'000
 documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

Romans
 Large vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers créatifs
 Jeux vidéo et de société
 Clubs de lecture
 ...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
 biblio@avry.ch | 026 470 21 42

●●●● Agenda des animations

Septembre → décembre

Septembre

Mercredi 11	13h30-15h	Atelier du petit druide
Vendredi 13	16h45-17h30	Club de lecture 9-12 ans
Mercredi 18	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 25	16h-18h	Jeux de société avec La Bulle

Octobre

Mercredi 2	14h-15h	Heure du conte
Mercredi 9	13h30-15h	Atelier du petit druide
Jeudi 10	17h30-18h30	Soirée coups de coeur

Novembre

Mercredi 6	14h-15h	CréArtistes
Vendredi 8	19h-20h	Nuit du conte
Vendredi 15	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 20	14h-15h	Atelier philo
Vendredi 29	16h45-17h30	Club de lecture 9-12 ans

Décembre

Mercredi 4	14h-15h	Heure du conte
Mercredi 11	16h-17h30	Atelier cartes de Noël
Mercredi 18	10h-11h	Né pour lire



Bibliothèque régionale Avry



Plus d'infos sur
bra.avry.ch

La vie de la commune

Le Looping

Société polysportive Le Looping, Autigny-Chénens

Saison 2024-2025

<p>YOGA (petite salle) Martine Brugger Lundi 18h-19h/19h-20h 079/228.84.83 Instagram : ALCHIMIE.YOGI</p>	<p>GYM DAMES Ursula Delley Mardi 19h45-20h45 079/792.23.15 ursula_delley@bluewin.ch</p>	
<p>BADMINTON (mixte) Daniel Rappo Jeudi 20h-22h 079/680.74.53 djrappo@bluemail.ch</p>	<p>HIP-HOP POUR ENFANTS Noelia Gauthier Bello Mardi 18h-19h (7-9 ans, petite salle) Mercredi 18h-19h (10-12 ans) 079/754.75.39 noeliagb2811@gmail.com</p>	<p>GYM MULTI-SPORTS (mixte) Maxime Arni Mercredi 20h-22h 079/723.30.36 maxime.arni@gmail.com</p>
<p>ATHLETISME POUR ENFANTS 7-14 ans Elisa Pittet Lundi 17h-18h15 Mardi 16h30-17h45 079/674.99.30 elisaharry243@hotmail.com</p>	<p>GYM SANTE DAMES Hors Looping : par Pro Senectute Mercredi 15h30-16h30 026/347.12.93 secrétariat sportetformation@fr.prosenectute.ch</p>	<p>TIR A L'ARC dès 14 ans Laurent Paolicchi Vendredi 17h30-19h30 079/949.77.19 yougar@icloud.com</p>

site : lelooping.ch

Organisation des Fenêtres de Noël

Les Fenêtres de Noël auront lieu cette année à Autigny.

Petit rappel de cette tradition ; pendant le mois de décembre, tous les soirs, une fenêtre s'illuminera avec éventuellement un accueil devant les maisons, ceci entre 19h30 et 21h00.

Si vous êtes intéressés à participer à cette tradition, en décorant une de vos fenêtres, vous pouvez contacter Mme Jacqueline Boschung, jusqu'au 30 octobre 2024.

La liste du parcours sera publiée vers la fin novembre, lors de la parution du prochain bulletin communal ou en tout-ménage.

Personne de contact :
Jacqueline Boschung Ch. des Vergers 4 1742 Autigny 079.376.02.80

Les informations relatives au 27^e Giron des Jeunes Sarinoises – Autigny 2025

Souper de lancement

SOUPER
de
LANCEMENT

45.-

27^e GIRON DES JEUNESSES SARINOISES
AUTIGNY
25 AU 29 JUIN 2025
LES STYLES MUSICAUX

BRISOLÉE

9 novembre 24

HALLE POLYVALENTE - AUTIGNY
BAR - ANIMATIONS - TOMBOLA

RÉSERVATIONS JUSQU'AU 04.11.24

079 246 52 95

TICKET

Décoration – Rejoignez l’aventure !

Chers habitants et chères habitantes du village,

Le Giron 2025 approche à grands pas, et nous avons besoin de vous pour préparer les décorations qui orneront notre beau village durant la fête.

Les préparations des décorations ont lieu tous les :

Lundis de 19h à 21h30
Jeudis de 19h à 21h30
Samedis de 09h à 11h30

Rendez-vous sur la place de l'école.

Rejoignez-nous pour faire d'Autigny un lieu où la musique sera présente durant toute la fête.

Pour vous inscrire et avoir toutes les informations, rien de plus simple :

Inscrivez-vous sur notre groupe whatsapp
<https://chat.whatsapp.com/Lu2h103JxloFQcObsppxDx> ou
contactez Lucie Wohlhauser, +41 78 923 35 72,
decorations@autigny2025.ch



**Rejoignez
l'aventure!**



Participez à l'ambiance de fête de notre village

Chers habitants et chères habitantes du village,

Les Giron 2025 approche à grands pas, et nous avons une occasion unique de faire de notre village un lieu où la musique résonne dans chaque recoin avec le thème des « styles musicaux »!

Nous vous invitons à décorer les alentours de votre maison en vous inspirant des différents styles musicaux qui ont bercé votre vie. Que cela soit le jazz, le rock, le classique, le reggae ou un tout autre genre, laissez libre cours à votre créativité pour transformer votre espace en une symphonie visuelle!

**Les 3 plus belles décorations recevront un prix.
Les décorations gagnantes seront annoncées lors du loto du mercredi.**

Le jury passera quelques jours avant dans le village pour faire son classement.

Vos décorations devront être mises au plus tard le 16 juin et rester jusqu'au 29 juin.

Au plaisir de découvrir vos créations.

**Pour vous inscrire, contactez Lucie Wohlhauser, +41 78 923 35 72,
decorations@autigny2025.ch**



**Participez à
l'ambiance de fête
de notre village!**



Compose ta mélodie ! Deviens bénévole !

Inscription de groupes

NOM: _____
 PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____
 LIEU: _____
 TÉLÉPHONE: _____
 DATE DE NAISSANCE: _____
 MAIL: _____
 TAILLE DE T-SHIRT: _____

NOM: _____
 PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____
 LIEU: _____
 TÉLÉPHONE: _____
 DATE DE NAISSANCE: _____
 MAIL: _____
 TAILLE DE T-SHIRT: _____

NOM: _____
 PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____
 LIEU: _____
 TÉLÉPHONE: _____
 DATE DE NAISSANCE: _____
 MAIL: _____
 TAILLE DE T-SHIRT: _____

Pas de Boogie Woogie avant ton inscription comme bénévole!

NOM: _____
 PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____
 LIEU: _____
 TÉLÉPHONE: _____
 DATE DE NAISSANCE: _____
 MAIL: _____
 TAILLE DE T-SHIRT: _____

Vendredi 27 juin 2025	Soirée	Secteur:
	Nuit	Secteur:
Samedi 28 juin 2025	Matin	Secteur:
	Après-midi	Secteur:
	Soirée	Secteur:
Dimanche 29 juin 2025	Nuit	Secteur:
	Matin	Secteur:
	Après-midi	Secteur:
	Soirée	Secteur:
	Nuit	Secteur:

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE EN GROUPE: MERCI DE REMPLIR LE DOCUMENT AU VERSO



Compose ta mélodie!
Deviens bénévole!




Compose ta mélodie!
Deviens bénévole!



Pour plus d'informations: Sylvianne Rossier, +41 79 353 01 11, benevoles@autigny2025.ch

Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

Date	Manifestation	Société organisatrice
06.10.2024	Loto	Fanfare « La Mauritia »
20.10.2024	Loto	Amicale pompiers Autigny
03.11.2024	Loto	Jeunesse
09.11.2024	Souper de lancement	27 ^e Giron des jeunesses sarinoises
17.11.2024	Loto	Fromagerie du Tchad
01.12.2024	Concert de l'Avent	
15.12.2024	Noël des aînés	
12.01.2025	Loto	Jeunesse
26.01.2025	Loto	Fanfare « La Mauritia »
09.02.2025	Loto	Amicale pompiers Sarine-Ouest
22.02.2025	Karaoké	Chœur Autigny-Chénens
23.03.2025	Loto	Chœur Autigny-Chénens
30.03.2025	Loto	Cercle scolaire
06.04.2025	Loto	Amicale pompiers Autigny
03.05.2025	Concert	Fanfare
25.05.2025	Loto	Association chevaline de la Sarine
25-29.06.2025	Giron	27 ^e Giron des jeunesses sarinoises

